



CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 28 mai 2021

A 20h30

Salle des Fêtes de Féricy

Ordre du Jour :

- I. Autorisation de contraction d'un emprunt – Délibérations
- II. Demande de subvention auprès de la DRAC, de la région et du Département pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Sainte Osmane – Délibérations
- III. Sollicitation auprès de Préfet d'une dotation complémentaire au titre de la DSIL pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Sainte Osmane – Délibérations
- IV. Demande d'aides financières dans le cadre du PDIPR - Délibérations
- V. Questions diverses

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HALL Frédérique, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents :

CARPENTER James qui a donné pouvoir à HALL Frédérique
FONTAINE-DESHAMS Corentin qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

M. le maire rappelle qu'en raison des consignes sanitaires, le public n'est pas autorisé à assister à la séance du conseil municipal.

HAMEON Yoann est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent le et signent le compte-rendu du conseil du 23 avril 2021.

I. **Autorisation de contraction d'un emprunt – Délibérations**

M. le maire rappelle que lors d'un précédent conseil, le conseil l'avait autorisé à effectuer les démarches pour l'obtention d'un emprunt de 550 000€ au meilleur taux pour financer nos projets.

Des simulations d'emprunt ont été demandées auprès de plusieurs financeurs :

- ³⁵/₁₇ **La Banque des Territoires** propose des financements de la partie restant à la charge des communes et avec un financement distinct pour chaque projet.

Les taux : varient selon le type de projet.

Pour l'église, la voirie et la vidéosurveillance : 1,50%. Pour la cantine : 1,10%

La durée : entre 25 ans minimum et 40 ans maximum (taux identique quelle que soit la durée)

Débloqué des fonds : sur justificatif d'un enclenchement de projet (lancement de marché par exemple)

³⁵/₁₇ **La Banque Postale**

Le taux : 1,13% sur 25 ans

Pour une durée sur 30 ans, le taux passerait à 1,18%. Néanmoins, la demande sur cette durée est en cours car la Banque Postale a un partenariat avec la Banque des Territoires pour les longues durées. A ce jour, pas de retour.

Débloqué des fonds : 15 jours à 3 semaines

³⁵/₁₇ **Le Crédit Agricole**

Le taux : 0.86% sur 25 ans.

Pour une durée de 30 ans, le taux passerait à 1,37%

Débloqué des fonds : sous 3 mois (probablement négociable)

Il est précisé que les taux sont en train de remonter....

Il est demandé aux élus de se positionner sur le choix du prêteur et les conditions de durée puis d'autoriser M. le maire à valider l'offre de financement correspondante.

Mme Hall demande confirmation que cet emprunt sera affecté au financement de la restauration de la toiture de l'église.

Au vu des différentes propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'offre du Crédit Agricole pour une durée de 25 ans au taux de 0.86%

II. Demande de subvention auprès de la DRAC, de la région et du Département pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Sainte Osmane – Délibérations

Monsieur le maire rappelle que le projet de restauration de la toiture de l'église est en cours et que la réalisation des travaux est soumise à obtention des subventions à hauteur de 80%.

Le dossier de travaux étant finalisé, les demandes de subventions peuvent donc être déposées.

Ayant étudié le dossier de demande d'autorisation de travaux de restauration de l'église Sainte Osmane de Féricy en date de mars 2021, le conseil municipal, par délibération et à l'unanimité, s'engage à :

- prendre une décision modificative au budget 2021 et inscrire au budget primitif 2022 le coût d'objectif de l'opération, évalué à 421 353€

- charger le maire de demander les subventions suivantes :

* auprès de la DRAC Ile de France, au taux de 50% du coût d'objectif

* auprès de la Région Ile de France, au taux de 20% de l'assiette subventionnable

* auprès du Département de Seine et Marne, au taux de 12% du taux d'objectif

Le plan de financement s'établit ainsi :

Subvention DRAC

Coût d'objectif HT 421 353€
Assiette subventionnable HT 421 353€
Taux subvention 50%
Subvention demandée **210 677€**

Subvention Région IDF

Coût d'objectif HT 421 353€
Assiette subventionnable HT 377 828€
Taux subvention 20%
Subvention demandée **75 566€**

Subvention Département Seine et Marne

Coût d'objectif HT 421 353€
Assiette subventionnable HT 421 353€
Taux subvention 12%
Subvention demandée **50 562€**

Total des Subventions demandées 336 804€

Taux global subvention (336 804€/421 353€) **80%**

Charge HT restant à la commune 84 549€

Avance de TVA 84 271€
Charge TTC restant à la commune 168 819€

La commune s'engage à commencer les travaux dès les notifications reçues.

Le maire est chargé de négocier un emprunt pour financer la part de la commune et les avances de trésorerie pour le paiement des factures préalablement à la réception des subventions.

III. **Sollicitation auprès du Préfet d'une dotation complémentaire au titre de la DSIL pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Sainte Osmane – Délibérations**

M. le maire informe que, dans le cadre du Plan de Relance, la commune a la possibilité de demander une dotation supplémentaire pour les travaux de l'église.

La commune ayant voté le plan de financement pour les travaux de restauration de l'église Sainte Osmane en tenant compte des lignes traditionnelles de subventions sur les Monuments Historiques classés, les élus, par délibération et à l'unanimité, sollicitent le Préfet de Seine-et-Marne pour une dotation complémentaire de 20% du montant des travaux au titre du plan de relance (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), soit 84 549€.

Pour mémoire :

Coût d'objectif 421 353€
Subvention sur MH 336 804€
Subvention complémentaire demandée

au titre du plan de relance 84 549€
Total des subventions demandées 421 353€

Reste à charge de la commune : avance de TVA

Avance de TVA 84 271€

Emprunt pour avancer le paiement des factures et la TVA

IV. Demande d'aides financières dans le cadre du PDIPR – Délibérations

Monsieur le maire rappelle que le chemin de promenade et de randonnée situé à proximité du Domaine de la Salle a été modifié dans le but de pouvoir bénéficier d'aides financières sur l'entretien des ouvrages situés aux abords de ce site et plus particulièrement sur le mur d'enceinte du Domaine.

Il informe que suite à un contact téléphonique puis physique avec M. Bruno Honoré de la Direction de l'Eau et de l'Environnement et de l'Agriculture du Département, il a eu confirmation que la commune pouvait bénéficier d'aides pour la reconstruction du mur.

En effet, des aides financières sont attribuées aux communes lorsque celles-ci contribuent à la valorisation et l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre existants et inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette aide est limitée à un projet par commune tous les 2 ans.

La reconstruction du mur d'enceinte du parc du Domaine qui longe un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR est donc éligible.

Pour ce projet, le taux de subvention de base est de 30% avec un plafond maximal de subvention à hauteur de 40 000€

Néanmoins il est possible d'atteindre 80% de taux de subvention si d'autres actions d'aménagement dans le parc du Domaine sont réalisées en parallèle, telles que : mare, nichoirs, verger, prairie fleurie, mise en place de bancs, hôtel à insectes, ruches,... Chaque opération bénéficie d'un nombre de points qui fait augmenter le taux de subvention.

Taux de base = 30%

Taux de subvention à 45% pour un nombre de points compris entre 1 et 5

Taux de subvention à 60% pour un nombre de points compris entre 6 et 19

Taux de subvention à 80% pour un nombre de points compris entre 20 et 45

Les partenariats et mode de réalisation des projets peuvent également entrer dans les critères de décompte des points : convention avec ID77, zéro-phyto atteint, participation des écoles, réalisation de travaux par un chantier d'insertion,...

A ce jour, le programme des travaux présenté serait le suivant :

³⁵/₁₇ Reconstruction du mur d'enceinte, réfection du portail d'entrée 38 096€ TTC (au maximum)

³⁵/₁₇ Création d'une mare, de nichoirs, d'un verger, d'une prairie fleurie, d'un hôtel à insectes, de bancs, de ruches (montant à finaliser)

Au niveau des partenariats et des modes de réalisation, la commune est déjà en zéro phyto, une convention avec ID77 est déjà en place ainsi qu'une convention avec l'association Vir'volt pour la reconstruction du mur. La commune envisage également de faire participer l'école au travers de certaines opérations.

La commune peut donc comptabiliser à ce jour un total de 23 points qui lui permettrait d'obtenir un taux de subvention de 80% sur le montant total d'opération dont le plafond maximal subventionnable est de 40 000€ HT.

Par délibération et à l'unanimité, les élus d'autorisent M. le maire à effectuer les démarches nécessaires à cette demande de financement pour un montant total n'excédant pas 40 000€ HT.

V. Questions diverses

* Démission élu :

Suite à la réception officielle de la démission de M. Maillot Jean-Luc pour des raisons d'ordre privé, son remplacement sur les différents syndicats intercommunaux et commissions municipales sera soumis aux votes lors du prochain conseil municipal.

* Elections départementales et régionales :

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin. Les personnes disponibles pour tenir les bureaux de votes sont invitées à se faire connaître en mairie rapidement (manque d'assesseurs)

* Travaux :

- Les travaux de l'annexe ont pris un peu de retard notamment à cause d'un refus du carrelage par le bureau de contrôle. Une nouvelle commande a donc été passée mais les délais de livraison repoussent d'autant la réception des travaux. Cette réception initialement prévue fin mai est repoussée fin juin.

Ce chantier a également subi un retard à cause de la porte d'entrée livrée montée à l'envers et qui est donc en cours de modification.

M. le maire précise que même si beaucoup d'avenants ont été enregistrés sur ce marché, il n'y a pas d'augmentation constatée par rapport à l'enveloppe de base.

Mme Ludivine Gragy, architecte d'extérieur s'est déplacée sur le site afin de proposer gracieusement des idées d'aménagements dans le parc.

M. le maire rappelle que la commission du Domaine devra se réunir prochainement pour faire un point sur tous les projets relatifs au Domaine et au parc.

- Les travaux de voirie initialement prévus le 13 juin sont repoussés au 24 juin.

- Un travail est en cours par les services techniques sur la remise en état des bancs communaux.

M. le maire en profite pour informer également de la réception ce jour, des pièces de rechange permettant la réparation des jeux de l'aire situé à côté de la salle des fêtes et qui restent donc, pour le moment, interdit au public pour des raisons évidentes de sécurité.

- Mme Garnotel demande une intervention sur la porte du cimetière qui ferme très mal.

- Suite au passage de Lucienne à l'église et de ses observations, il convient de traiter les bancs qui se font attaquer par les insectes.

* Festivités :

- La brocante se tiendra le dimanche 13 juin.

M. le maire remercie Mme Rocher pour son idée concernant le concours des vélos fleuris et qui aura lieu le jour de la brocante ainsi que la balade en calèche de 2h qui sera offerte aux 3 premiers gagnants.

- M. Lucas Levert, féricien, propose d'organiser un tournoi de foot comme il l'avait déjà fait il y a quelques années. Les élus saluent cette très bonne initiative qui pourrait avoir lieu avec la présence du chantier de jeunes internationaux de l'association Vir'volt qui seront présents début juillet pour travailler à la reconstruction du mur du Domaine.

- M. Haméon informe que, faute d'inscription l'activité « Atelier traduction » est annulée

* Convention Territoriale Globale :

Des groupes de travail sont proposés par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en partenariat avec la CAF de Seine et Marne dans le but de mener une réflexion sur les besoins des

habitants concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité et l'accès aux droits. Les élus intéressés peuvent s'inscrire sur ces groupes de travail.

* Financement :

Mme Bourges informe que le montant récolté dans le cadre de la convention avec la Fondation du Patrimoine a dépassé le plafond minimum attendu à savoir + de 10 000€ et les actions pour récolter des fonds se poursuivent avec un concert à l'église Sainte Osmane ce dimanche 30 mai, le lancement d'une tombola le jour de la brocante communale, projet de Loto dans les prochains mois, vente de goodies,

* Communication :

- Mme Hall et M. Alleyrat informent de la parution prochaine du n°4 de la Lettre d'info.

- Mme Garnotel demande s'il est possible de penser à la communication de manière différente. Elle souligne le tractage de différentes manifestations de façon individuelle et demande s'il est possible de créer une note mensuelle où apparaîtraient les manifestations du mois avec quelques indications sur le contenu des différentes activités proposées

* Association :

- M. le maire rappelle que l'association Féricy Culture Loisirs est à la recherche d'un nouveau président et invite les personnes intéressées à se manifester.

- La peinture de la petite salle des fêtes par l'association des Quinconces est quasiment terminée. La décoration y est prévue dans les jours suivants.

* Espaces verts :

Mme Fourgoux demande une intervention des services techniques sur la tonte de certains chemins oubliés.

* Scolaire :

- Mme Fourgoux informe que les ordinateurs à l'école fournis par les services du Département fonctionnent et que la société retenue sur le projet numérique devrait livrer les petits portables à la fin du mois.

- Mme Fourgoux demande s'il est possible de faire nettoyer le portail de l'école

- Mme Djordjevic informe que le projet sur la cantine scolaire avance et que des propositions chiffrées de maîtrise d'œuvre sont en sa possession. Un comparatif est en cours afin d'avancer sur le travail de réflexion concernant la pertinence d'une cantine scolaire à Féricy

Séance levée à 22h40